

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1034 portant concession de passage par voir aérienne.

n° 1034

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme n° 320 R. du 18 novembre 1940 du Ministre des colonies

Vu le certificat de visite n° 276 en date du 11 novembre 1940 du Conseil de santé de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une concession de passage gratuit sur l'hydravion Ville-de-Saint-Pierre est accordée à Mme Malmassari, femme du sous-lieutenant de réserve Malmassari (Laurent), du bataillon de l'air n° 216, à rapatrier sur la France de toute urgence pour raison de santé. Art. 2. — La dépense est imputable au budget colonial, chapitre E,

article 5

Art. 3. — Le commandant de l'air de la Côte française des Somalis et le directeur de l'intendance des troupes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

NOUAILHETAS.